

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ
DECISION N° 12/2012

Décision du 8 février 2012 portant délégation de signature

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011, notamment son article 21 ;

Vu le décret du 26 décembre 2011 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la décision n° 01/2012 du 30 janvier 2012 portant nomination du secrétaire général du Conseil national des activités privées de sécurité,

décide :

Article unique

Délégation est donnée à Monsieur François PENY à l'effet de signer, au nom du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, tous actes, décisions, pièces comptables et ordonnances de délégation, à l'exception des décisions prises en application des délégations consenties au directeur par le Collège.

Fait à Paris, le 8 février 2012

Le directeur,



Jean-Yves Latournerie

Diffusion : BO du ministère intérieur
Collège du CNAPS
Intéressé(s)
SG/Archives